

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2013-2016**

Nom de la compétition : TROPHEE ANNUUEL du GCI Dates complètes : Année 2013 Lieu : Rade de BREST, Mer d'Iroise et Pointe Bretagne Autorité organisatrice : Clubs associés au Groupement des croiseurs d'Iroise (GCI) Grade : 5B
---

**1. REGLES**

**1.3 Règles de classe ne s'appliquant pas ou modifiées : article 8 du HN**

PAVILLONS DISTINCTIFS DE CLASSE PORTES PAR LES VOILIERS :

dans le pataras ou le hauban Tribord (au minimum à 1,50m au dessus du pont) :

“ COURSE ” Rating net < 19	Pavillon C (Charlie)
“ Gde COURSE ” Rating net >= 19	Pavillon N (November)

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Emplacement du tableau officiel d'information : [ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata. ]

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

4.1 Emplacement du mât de pavillons : [ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata. ]

4.2 Si différent de 60 minutes, délai entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement : [ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata. ]

**5. PROGRAMME DES COURSES**

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant [préciser pour chaque jour de course le nombre de courses prévu] spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.

5.3 Heure limite du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régata : [ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata. ]

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Description des pavillons de classe:

“ COURSE ” Rating net < 19	Pavillon C (Charlie)
“ Gde COURSE ” Rating net >= 19	Pavillon N (November)
Toutes Séries	Pavillon «Blanc »

**8. LES PARCOURS** spécifié par l'annexe parcours spécifique à chaque régata.

**9. MARQUES** spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Description des zones considérées comme des obstacles : [ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata. ]

**15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

15.1 Temps limites et temps cible pour parcours construit : **spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.**

15.2 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours construit temps compensé	<b>[ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.]</b>
Parcours côtier temps compensé	<b>temps nécessaire pour effectuer le parcours à une vitesse de 3 nœuds.</b>

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : **[ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.]**

16.3 Emplacement de la salle du jury : **[ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.]**

## 17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : **[ spécifié par l'annexe spécifique à chaque régata.]**

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand [5] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.3 Si différent du système temps sur temps, définition du système de calcul du temps compensé : **[ sans objet]**

## 18. REGLES DE SECURITE

18.3 Canal VHF : **[ 72 ]**

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Heure limite d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : [30 minutes avant l'heure limite de dépose des réclamations]

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : **[ Flamme GCI]**

## 30 CLASSEMENT DU TROPHEE GCI de l'année :

**Le classement général du Trophée GCI pour l'année est réalisé par l'addition des points obtenus par chaque bateau à chacune des régates.**

**A partir de 5 régates courues et validées, le plus mauvais score sera retiré pour établir le classement.**

**A partir de 8 régates courues et validées, les deux plus mauvais score seront retirés pour établir le classement.**

**Lorsqu'une épreuve est disputée sur deux jours ou plus, chaque jour compte pour une régata avec coefficient 1, quel que soit le nombre de courses disputées et les coefficients attribués par les Instructions spécifiques à cette épreuve.**

30.1 Des classements parallèles pourront être établis pour des « classes OSIRIS », sous réserve d'un minimum de 5 bateaux d'une même classe sur une même régata. Les skippers, déclarés à l'inscription, recevront les points de leur place dans leur classe, pour le classement parallèle, selon le Système de Points a minima (A4 des RCV).

30.2 Les régates du GCI sont ouvertes aux bateaux en équipage et solo. Hormis pour les régates SOLO-DUO, il ne sera pas établi de classement solo.

### 30.3 Championnat du Finistère

Habitable :

Les résultats de chaque régate satisfaisant aux critères d'acceptation du Championnat Départemental Habitable du Finistère seront transmis au Comité Départemental de Voile pour y être intégrés.

**ARBITRES DESIGNES :** spécifié par l'annexe spécifique à chaque régate.

Nom du président du comité de course : [ ]

Nom du jugeur d'épreuve : [ ]

Nom du président du jury : [ ]